

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Demande à formuler obligatoirement à **la MAIRIE** du domicile

Documents à fournir :

- copie intégrale de son acte de naissance
- 2 photographies récentes, de face, tête nue, de format 3,5 x 4,5, sur fond blanc
- justificatif **récent original** de domicile, (facture EDF ...ou avis d'imposition)

Pour un majeur hébergé gratuitement : fournir une attestation de l'hébergeant, la photocopie de sa CNI et une facture récente ou l'avis d'imposition)

- ancienne carte à restituer
- en cas de vol, déclaration (faite en gendarmerie) à joindre
- en cas de perte, déclaration (faite en mairie)
- timbre fiscal de 25 € si l'ancienne carte d'identité a été perdue ou volée

Empreinte obligatoire à partir de 13 ans

Dans le cas d'un enfant mineur de parents divorcés :

- copie du jugement de divorce
- Pièce d'identité du parent accompagnant le mineur

Cas de nationalité :

- copie du Certificat de Nationalité Française ou de la Déclaration de Nationalité Française.